





Table des matières

I. Présentation.....	2
1 Un cadre de vie privilégié	2
2 L'histoire de l'établissement	3
II. Les modalités d'admission :	3
III. Une équipe soudée et expérimentée à votre écoute.....	6
IV. La vie quotidienne :.....	7
V. Questions posées fréquemment : (FAQ)	11
VI. Les instances :	12



I. Présentation



Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de l'EHPAD « Mirambeau ».

Ce livret d'accueil vous permettra de disposer de toutes les informations.

Nous nous engageons à vous assurer une qualité de vie qui prend en compte vos besoins et attentes, dans le respect de la dignité, des droits et des libertés.

L'ensemble de l'équipe est à votre écoute pour vous accompagner, et vous souhaite un agréable séjour.

1 Un cadre de vie privilégié

L'EHPAD « Mirambeau » est un établissement privé à but non lucratif, habilité à l'aide sociale, implanté à moins d'un kilomètre du centre bourg de la commune de St Vivien de Médoc. Dans un parc arboré, L'EHPAD « Mirambeau », accueille 41 résidents et dispose de 38 chambres, dont 3 chambres doubles.

Chaque chambre est équipée d'une salle de bain et d'un lit médicalisé ; par ailleurs, vous serez vivement encouragés à apporter du petit mobilier et des éléments qui permettront de personnaliser votre logement.

L'établissement a signé une convention tripartite avec l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental de la Gironde.



L'EHPAD « Mirambeau » accueille des personnes âgées de plus de 60 ans, en perte d'autonomie totale ou partielle ; due à l'âge, à la maladie ou au handicap.

2 L'histoire de l'établissement

Depuis 1989, la municipalité de Saint-Vivien de Médoc est propriétaire des locaux de l'EHPAD. C'est l'ASSA qui avait la gestion de l'établissement avant que ses activités soient transférées à la Fondation Erik et Odette BOCKE afin de consolider la gestion non lucrative de ses établissements, dans le cadre d'une structure reconnue d'utilité publique, sécurisée juridiquement et fiscalement.

Ce rapprochement a été l'occasion de réaffirmer, avec les salariés, les familles et nos partenaires, ce en quoi nous croyons et les valeurs qui guident nos actions quotidiennes.

La Fondation Bocké et l'AASSA ont été créées sur des valeurs fortes, à visée :

ETHIQUE : Respect et dignité de la personne dans sa singularité

SOCIALE : Refus de toute discrimination et exclusion, du fait de la pathologie, du handicap ou de la situation financière.

DEMOCRATIQUE : Considération portée à l'expression et à l'écoute active.

ENGAGEE : Volonté de s'inscrire sur le territoire et de répondre aux besoins nouveaux, par l'innovation.

II. Les modalités d'admission :

Le dossier de préadmission doit être adressé à la Direction. Ce dossier se présente sous deux aspects :

- Forme papier : Cerfa n°14732*01, comportant un volet administratif et un volet médical.
- Forme informatique : Internet, site « Via Trajectoire ».

Ce dossier est instruit en Commission d'admission, qui est composée du Médecin coordonnateur, de l'infirmier(e) et de la direction.



Lors de l'admission, les documents suivants constitueront votre dossier :

- Une fiche administrative, dûment complétée
- Un document désignant le Référent familial (l'interlocuteur privilégié pour les questions administratives et de vie sociale)
- Un document précisant la personne de confiance.
- Une copie du jugement de mandat de protection, (selon les situations).
- Une photocopie du livret de famille et de la carte d'identité
- Une attestation des droits à l'assurance maladie
- La Carte vitale et la Mutuelle
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Le dernier avis d'imposition
- Relevé d'Identité Bancaire.
- Un relevé de compte sur les 3 derniers mois.

Une fois l'ensemble de ces pièces réunies, les documents suivants vous seront remis :

- Un contrat de séjour et un règlement de fonctionnement
- La Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie
- La composition des membres du Conseil d'Administration de la Fondation Bocké.
- La composition des membres du Conseil de la Vie Sociale
- La liste des personnes qualifiées en cas de litige
- Le droit à l'image : vous pouvez vous y opposer, mais sachez que les photos prises lors des différentes manifestations sont incessibles.

Les tarifs d'hébergement et dépendance sont fixés et réactualisés par arrêté, tous les ans, par le Président du Conseil Départemental.

Selon votre niveau de ressources, l'Aide Sociale Départementale peut se substituer totalement ou partiellement à vos frais d'hébergement. Vous devrez en faire la demande auprès du Centre Communal de l'Action Sociale de la ville de votre dernier domicile.



- Le tarif Hébergement : est à la charge du résident. /jour
 - Chambre simple : 69.00 €
 - Chambre double : 65.55 €

Les factures sont prélevées tous les 05 du mois, à terme à échoir.

Le tarif dépendance : varie selon le niveau de dépendance (21,26 € GIR 1-2 ; 13,49 € GIR 3-4 ; 5,72 € GIR 5-6) de la personne. Ces dépenses sont à la charge du résident, mais sont en partie compensées par l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie qui est versée à l'établissement par le Conseil Départemental **à l'exception du ticket modérateur de 5.72 €/jour**

- Tarifs sur un mois de 30 jours :
 - Chambre simple : $(69.00+5.72)*31 = 2316\text{€/mois}$
 - Chambre double : $(65.55+5.72)*31 = 2210\text{€/mois}$
- Le tarif Soins : L'Etat verse une dotation à l'établissement, pour couvrir les frais des dépenses de soins (personnel médical, matériel...)



III. Une équipe soudée et expérimentée à votre écoute



La personne accueillie garde le libre choix des intervenants libéraux : Médecin traitant, kinésithérapeute et podologue.

Au quotidien, l'accompagnement est assuré par une équipe pluridisciplinaire :

Le Médecin Coordonnateur intervient sur la structure, deux matinées dans la semaine. Il veille au bon déroulement des soins prodigués, élabore le projet de soins en étroite collaboration avec l'équipe de soins, votre médecin traitant et le pharmacien. Il établit des protocoles de soins collectifs ou individualisés et assure des formations thématiques auprès des salariés.

La psychologue intervient un jour par semaine. En étroite collaboration avec les équipes, elle soutient l'élaboration de votre Projet d'Accompagnement Personnalisé. Elle assure des entretiens individuels et anime des ateliers.

L'ergothérapeute intervient un jour par semaine. Elle établit un bilan individualisé et propose d'adapter le matériel ou d'aménager l'environnement, afin de maintenir votre autonomie. Elle anime des activités de rééducation fonctionnelle.



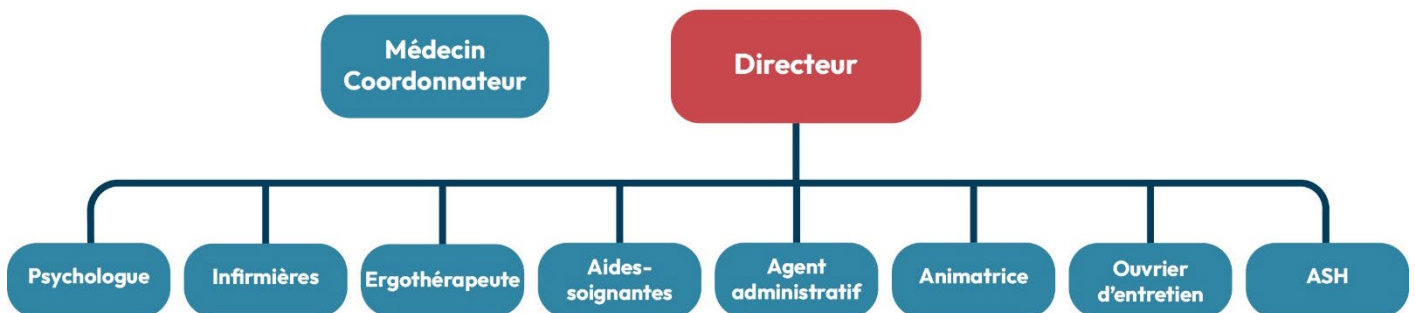
La prise en charge médicale : Votre médecin traitant continue à vous prescrire l'ensemble des traitements et examens médicaux, ainsi que l'intervention des auxiliaires médicaux (kinésithérapeute, orthophoniste, podologue...).

Afin de sécuriser le parcours des médicaments, ceux-ci sont préparés en pharmacie et distribués par nos infirmières.

Un réseau de services de soins de proximité est également à votre disposition : pharmacie, dentistes, opticiens...

Les soins de nursing sont effectués par nos aides-soignantes. L'établissement bénéficie d'une équipe médicale soudée complète et très expérimentée.

Organigramme



IV. La vie quotidienne :

Votre logement : chaque chambre est équipée d'une salle de bain et d'un lit médicalisé, d'un appel malade, et d'une prise téléphonique. Par ailleurs, vous avez la possibilité d'apporter du petit mobilier et des objets personnels afin de personnaliser votre environnement. Les visites sont libres à tout moment de la journée, tout en respectant les horaires de soins.



La restauration : les repas sont confectionnés sur place par nos cuisiniers.

Ils sont servis dans la salle à manger (sauf raison médicale) ;

- Déjeuner : à 11.45 h (pour les personnes nécessitant une aide technique) et à 12.45 h pour le 2° service
- Gouter : à 15.30 h
- Diner : 1° service à 18.15 h // 2° service à 19 h

Le petit-déjeuner est servi en chambre à partir de 07.30 h

Notre chef cuisinier passionné de pâtisserie a à cœur de satisfaire vos papilles avec des gâteaux maison dont il a le secret.





L'animation : Le programme d'animation vise à stimuler tous les résidents, afin que chacun soit agent actif de sa propre vie au sein d'une vie collective, tout en respectant le rythme et les capacités de chacun.

Les activités proposées se présentent sous différentes formes : Ludiques, sensorielles, interactives, artistiques, intergénérationnelles, thématiques...



Les manifestations : dans une ambiance musicale, des événements festifs sont organisés, afin de réunir les résidents, les familles et les salariés.





Les sorties : tous le mercredis matin, l'animatrice accompagne les résidents qui le souhaitent, au marché du village.

D'autres sorties sont organisées tout au long de l'année : balades sur le littoral, visite de lieux pittoresques, visite de château, restaurant, pêche au carrelet ...





V. Questions posées fréquemment : (FAQ)

Qui me donne mon courrier ?

Il est à votre disposition à l'accueil, du lundi au vendredi à partir de 14 h. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, l'agent administratif ou l'animatrice vous l'amènera dans votre chambre.

Comment j'envoie mon courrier ?

Vous pouvez le déposer à l'accueil, Il sera posté par l'agent administratif.

Qui assure l'entretien de mon linge ?

Pour éviter les pertes, il vous est conseillé de marquer votre linge. Celui-ci est entretenu par l'établissement, à l'exception du linge délicat ou nécessitant un lavage à sec. Les draps sont entretenus par une blanchisserie extérieure. Ces prestations sont incluses dans le prix de journée.

Qui assure l'entretien de ma chambre ?

Chaque jour, un Agent de Service Hôtelier fait le ménage. Cette prestation est incluse dans le prix de journée.

Qui assure les petites réparations dans ma chambre ?

Toutes les petites réparations sont assurées par l'ouvrier d'entretien. Cette prestation est incluse dans le prix de journée.

Est-ce que je peux inviter ma famille ou mes amis ?

Il suffit d'en informer l'accueil 24 h à l'avance. Le prix du repas est fixé à 12 €, par invité.

Quelles sont les heures de visite ?

Les visites sont libres à tout moment de la journée, à condition de respecter les temps de soins, de repas et vos voisins... (L'après-midi est plus adapté)

Comment prendre rendez-vous avec une coiffeuse ?

Le libre choix de votre coiffeuse vous appartient. Sachez malgré tout, qu'une coiffeuse habituée à l'établissement, peut venir vous coiffer dans votre



chambre. Demandez un rendez-vous à l'accueil. Cette prestation reste à votre charge.

Comment prendre rendez-vous avec la pédicure / manucure ?

Le libre choix de votre pédicure vous appartient. Sachez malgré tout, qu'une pédicure habituée à l'établissement, peut venir faire les soins dans votre chambre. Demandez un rendez-vous à l'accueil. Cette prestation reste à votre charge

Est-ce que je peux sortir de l'établissement ?

Vous êtes libre de vos déplacements, il suffit de nous prévenir de votre sortie. Pour une absence de plus d'un jour, vous devrez prévenir 48h avant.

Comment j'ouvre ma ligne téléphonique ?

L'ouverture de votre ligne téléphonique et les factures restent à votre charge, auprès de l'opérateur de votre choix.

VI. Les instances :

- **Le Conseil de la Vie Sociale**

Cette instance est élue pour deux ans. Elle est composée de résidents, de familles, de salariés, d'un élu municipal et de la Direction.

Le CVS a pour mission de donner son avis et faire des propositions sur toutes questions relatives au fonctionnement de l'établissement. Sa compétence, consultative, s'exerce sur tous les domaines relatifs au quotidien (repas, animations, sorties...) ainsi qu'à certains aspects techniques, tels que le règlement de fonctionnement, le contrat de séjour, ou le projet d'établissement.

Il se réunit au minimum 3 fois dans l'année, et peut être saisi pour des situations exceptionnelles.



- **La Commission des menus**

Manger doit avant tout rester un plaisir, de goûter, de sentir, de regarder et de partager. En conséquence nous accordons une très grande importance à la qualité gustative des repas et à la convivialité de ce temps. A ce titre, la commission des menus, bimestrielle, regroupe les résidents, le cuisinier référent, et la Direction afin de recueillir les avis, les remarques et les propositions de chacun.

- **Réunions « table ronde » associées au Projet d'Accompagnement Personnalisé**

Réunion trimestrielle, animée par la psychologue. Espace d'expression des résidents sur tout ce qui concerne la vie de l'établissement. Recueil des souhaits et moyen de communication et d'information.

- **La commission « Animation »**

La vie sociale est très importante. Aussi, la diversité et la qualité des animations sont évaluées avec vous, tous les trimestres. La commission d'animation regroupe les résidents, l'animatrice, et la direction afin de recueillir les avis, remarques et propositions.

- **Enquêtes de satisfaction**

Nous serons amenés à questionner régulièrement votre niveau de satisfaction, sur l'ensemble services de l'établissement.

L'enquête de satisfaction est annuelle et vous permettra, au-delà du dialogue quotidien, de faire valoir votre point de vue.

Notre établissement est engagé dans une démarche continue d'évaluation de la qualité et à ce titre interroge régulièrement ses pratiques, notamment à travers des évaluations internes et externes.

L'équipe de Mirambeau
vous souhaite un agréable séjour

